



**REDEEM**  
MÉDICAL

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 24 mars 2025

## REDEEM MÉDICAL LANCE LA PREMIÈRE FILIÈRE NATIONALE DE RECONDITIONNEMENT DES PETITS DISPOSITIFS MÉDICAUX : UNE REVOLUTION POUR LE SYSTÈME DE SANTÉ FRANÇAIS

Avec la publication du décret du 20 mars 2025, la France ouvre une nouvelle ère dans la gestion des dispositifs médicaux. **Redeem Médical** s'impose comme le premier acteur structurant cette filière, en mettant en place une solution complète de collecte et de reconditionnement.

Face aux défis croissants du secteur de la santé en matière de souveraineté industrielle, de réduction des coûts et d'impact environnemental, [Redeem Medical](#) met en œuvre **une innovation de rupture** : la création de la première filière nationale de **collecte, reconditionnement et remise sur le marché des dispositifs médicaux (DM)**, avec un premier axe dédié aux attelles et orthèses médicales.

**Redeem Médical** s'inscrit comme pionnier avec une solution clé en main, prête à répondre aux enjeux des industriels et à leurs objectifs de durabilité, d'optimisation des ressources et d'accélération de la transition écologique du secteur médical.



## **Un constat alarmant : une opportunité industrielle et environnementale majeure**

Le marché des dispositifs médicaux orthopédique fait face à un paradoxe préoccupant :

- **60 millions d'attelles et d'orthèses inutilisées** stockées chez les particuliers.
- **500 millions d'euros** de dépenses annuelles pour l'Assurance Maladie.
- Une **durée moyenne d'utilisation de 2 semaines**, alors que ces dispositifs sont conçus pour 6 mois d'usage.
- Une production majoritairement **délocalisée et polluante**, rendant difficile la gestion des déchets et accentuant la dépendance industrielle.

Dans ce contexte, **Redeem Médical structure une solution innovante et durable** pour répondre aux impératifs des industriels et de toute la filière.

---

## **Un modèle éprouvé et en phase d'industrialisation**

- **100 bornes de collecte** déjà déployées, permettant de récupérer **5 000 produits en quelques mois**.
- Une infrastructure de **reconditionnement et de contrôle qualité conforme aux futures normes AFNOR NF S97C-414**.
- Un **modèle soutenu par l'adhésion des Français** :
  - 87 % prêts à donner leurs orthèses sous réserve d'une solution simple.
  - 73 % favorables à des choix plus écoresponsables en matière de santé.

À ce jour, aucune initiative équivalente n'a été déployée en France à cette échelle. **Redeem Médical est le premier à proposer une solution nationale clé en main.**

---

## **Un impact économique significatif**

Grâce à un processus de revalorisation optimisé, **66 % des produits collectés sont remis en bon état d'usage**. Cela se traduit par :

- Une **réduction d'environ 20 % du prix des dispositifs reconditionnés**, rendant les soins plus accessibles.
  - Des économies de **3 à 5 millions d'euros pour la Sécurité sociale dès 2026**.
- ⇒ Une trajectoire vers **54 millions d'euros d'économies annuelles d'ici 2028** : un impact massif pour le système de santé.
- 

## **Une mobilisation de l'ensemble de l'écosystème santé**

Redeem Médical s'appuie sur **un réseau de partenaires stratégiques** incluant :

- **Des industriels** : Thuasne, Enovis, SM Europe, Sigvaris, Orthoméca, ...

- **Des distributeurs et réseaux de pharmacies** : Groupe Astera, Eqwal Group, Harmonie Médical, Lafayette Santé, Unipharm.
- **Des établissements de santé** : plusieurs CHU, Groupe ELSAN, Vivalto-HGO, VYV 3.
- **Des institutions publiques** : ADEME, BPI, la Région Pays de la Loire, Nantes Métropole, Atlanpole, ainsi que les services ministériels.

Cette coopération vise à **structurer une filière pérenne**, garantissant **l'accessibilité, la traçabilité et la conformité réglementaire** des dispositifs médicaux remis en circulation.

---

#### **Un cadre réglementaire et économique en évolution :**

- ⇒ **Le décret du 20 mars 2025 (article L.5212-1-1 du Code de la santé publique) permet pour la première fois la réutilisation encadrée des dispositifs médicaux.**
- ⇒ **Un nouveau modèle économique encouragé par l'Assurance Maladie, qui prendra en charge ces dispositifs reconditionnés – à travers une solution incitative privilégiant l'usage de produits reconditionnés**
- ⇒ **Des normes strictes (AFNOR NF S97C-414) garantissant une qualité et une traçabilité optimales.**

---

 **Depuis 2 ans, Redeem Médical a initié la structuration de cette nouvelle filière industrielle de revalorisation des dispositifs médicaux et se positionne comme pionnier pour répondre aux défis stratégiques des industriels et de notre système de santé français :**

- ✓ **Un levier d'innovation et de différenciation en adoptant une approche circulaire**
- ✓ **Souveraineté industrielle et médicale** : un modèle 100 % reconditionné en France.
- ✓ **Optimisation des dépenses publiques** : des économies substantielles pour l'Assurance Maladie.
- ✓ **Transition écologique et responsabilité sociétale** : un impact concret sur l'environnement réduit et une gestion des ressources optimisée.

**Redeem Médical est prêt à collaborer avec tous les acteurs du secteur pour structurer cette révolution. Industriels, distributeurs, institutions : rejoignez-nous pour construire ensemble la filière de demain ! Contactez-nous pour en savoir plus et devenir acteur du changement.**

**Pour retrouver plus d'informations et les lieux de collectes des dispositifs médicaux : rendez-vous sur [redeem-medical.fr](https://redeem-medical.fr)**

